

Procédure pour l'Accompagnement Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'École (APADHE) par un enseignant



Ce dispositif assure un accompagnement pédagogique gratuit pour les familles, à domicile, en établissement de santé, à l'école, ou si nécessaire, dans un lieu public de proximité où l'élève est capable de bénéficier d'un apprentissage, par exemple à la médiathèque ou à la mairie (d'après le BO du 27 août 2020)



1

Demande à l'Apadhe

la famille doit envoyer :
un mail à l'adresse : ce.ia78.apadhe@ac-versailles.fr
avec les informations suivantes :

- Nom de l'enfant
- École, ville, classe
- Coordonnées téléphoniques

Ou appeler le : 01 39 23 63 18



2

Dossier Apadhe

L'Apadhe envoie le dossier à la famille à remplir et signer

APADHE



3

Retour du dossier

La famille renvoie le dossier signé par mail à l'Apadhe



4

Évaluation de la demande par un médecin

- Indications médicales à prendre en compte
- Durée de l'accompagnement

APADHE



5

Élaboration du projet d'assistance

- Lieu d'intervention
- Rythme et durée de l'assistance
- Modalités de la continuité pédagogique
- Choix de l'enseignant
- Préparation du retour en classe

APADHE



6

Continuité pédagogique

Un enseignant donne des cours à l'élève régulièrement pour lui permettre de poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles



APADHE

